

**Ne pas imprimer
recto-verso**

**INFORMATIONS SUR LA FAMILLE
ET AUTORISATION DE SORTIE**

	<u>Responsable légal 1 (père)</u>	<u>Responsable légal 2 (mère)</u>
Nom/Prénom		
Adresse domicile		
Tel portable		
Profession		
Nom de l'entreprise		
Tel travail		

Merci d'écrire en majuscules :

Adresse mail du responsable légal (père)	
Adresse mail du responsable légal 2 (mère)	

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Marié Pacsés Séparés Divorcés Célibataire Vie maritale Veuf (ve)

En cas de séparation, mode de garde de l'enfant :

LES ENFANTS SCOLARISES DANS L'ETABLISSEMENT (commencer par l'aîné(e))

Prénom	Classe	Autorisation de sortie SEUL(E) (Élèves du CE2 au CM2 inclus) - Veuillez entourer le(s) jour(s) souhaité(s)			
		<input type="checkbox"/> à 11h45 L M J V	<input type="checkbox"/> à 16h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 17h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 18h30 L M J V
		<input type="checkbox"/> à 11h45 L M J V	<input type="checkbox"/> à 16h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 17h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 18h30 L M J V
		<input type="checkbox"/> à 11h45 L M J V	<input type="checkbox"/> à 16h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 17h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 18h30 L M J V
		<input type="checkbox"/> à 11h45 L M J V	<input type="checkbox"/> à 16h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 17h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 18h30 L M J V
		<input type="checkbox"/> à 11h45 L M J V	<input type="checkbox"/> à 16h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 17h30 L M J V	<input type="checkbox"/> à 18h30 L M J V

Date :

Signature du responsable légal 1 (père) :

Signature du responsable légal 2 (mère) :

FICHE D'URGENCE (une par enfant)

Nom et Prénom de l'élève :

Classe (2026/2027) : Date et lieu de naissance :

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

Numéro de Sécurité Sociale et adresse du centre :

En cas d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous communiquant vos numéros de téléphone :

N° de travail du responsable légal 1 : Portable :

N° de travail du responsable légal 2 : Portable :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Nous autorisons un personnel de l'école à accompagner mon enfant si nous ne sommes pas joignable.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame

autorisons l'anesthésie de notre fils/fille

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Date :

Signature du responsable légal 1 (père) :

Signature du responsable légal 2 (mère) :

**Ne pas imprimer
recto-verso**

BULLETIN D'ENGAGEMENT

RESPONSABLE(S) PAYEUR(S)

Monsieur et Madame
 Monsieur
 Madame
 Autre (à préciser) :

Nom : Prénom :

Nom de l'enfant (si différent) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : ☎ |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email père (*) :@.....

Email mère :@.....

Conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

CONTRIBUTION FAMILIALE

s'engage(nt) à régler les contributions familiales répartie sur 10 mois, (pour le tarif en vigueur, vous reporter aux conditions générales ci-jointes). **En cas de difficultés, veuillez prendre rendez-vous avec Madame Mazoyer.**

par SOLIDARITE (aide aux familles en difficulté), **la contribution vous pouvez majorer votre contribution par enfant et par mois de**

- 5 € 10 € 15 € 20 € 25 € Autres (à préciser)
-

PRESTATIONS A LA PERIODE (Pour les tarifs, vous reporter aux conditions générales ci-jointes)

Indiquer par une croix la présence de votre (vos) enfant(s).

Prénom(s)	Classe(s)	Restauration				Garderie Matin	Etude/Garderie 16h30 à 17h30	Garderie 17h30 à 18h30
		Lu	Ma	Je	Ve			
						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
						<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

Les cotisations annuelles sont de 17,00 € par famille dont 12,00 € sont reversés à l'UDAPEL (1 cotisation par famille). Si un enfant aîné est scolarisé dans un autre établissement de l'enseignement catholique, merci de préciser
 Vos noms, adresse et numéro de téléphone sont communiqués à l'A.P.E.L.

PAIEMENT

- Je choisis le prélèvement et je joins mon RIB à cet effet
- Je choisis le prélèvement et j'autorise l'OGEC St AIGNAN à utiliser le même RIB que l'an dernier
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et en posséder un exemplaire.

Date:/...../.....

Signature du (des) payeurs:

**Ne pas imprimer
recto-verso**

CONDITIONS GENERALES

Contribution familiale

C'est la participation minimale mensuelle nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Elle est fixée en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits dans notre école et calculée sur une base de 10 mois. La facturation est annuelle. Le paiement est de préférence mensualisé par prélèvement. Le paiement trimestriel ou annuel reste possible. Tout mois engagé est dû.

Il est possible pour les Non Marcquois de bénéficier du tarif Marcquois sous réserve de l'acceptation de votre dossier d'intercommunalité par la mairie. Ce dossier est à envoyer complété avec les pièces justificatives au secrétariat de l'école. Seules les villes de Bondues, Bousbecque, Croix, Comines, Halluin Hem, Leers, Linselles, Lys-lez-Lannoy, Mouvaux, Neuville en Ferrain, Roncq, Roubaix, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos font partie de la coopération intercommunale.

Contribution Familiale	Participation annuelle				Règlement mensuel (10 mensualités de sept à juin)			
	Pour le 1er enfant	Pour 2ème enfant	Pour le 3ème enfant	Pour le 4ème enfant	Pour le 1er enfant	Pour 2ème enfant	Pour le 3ème enfant	Pour le 4ème enfant
Marcquois	730 €	690 €	640 €	590 €	73 €	69 €	64 €	59 €
Non Marcquois	830 €	790 €	740 €	690 €	83 €	79 €	74 €	69 €

Cotisations annuelles

Ces 4 cotisations figureront sur votre facture en début d'année :

- UDAPEL : Cotisation à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre du Diocèse
- A.P.E.L : Cotisation propre à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre de l'école Saint-Aignan
- U.D.O.G.E.C* : Cotisation à l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion de l'Etablissement Catholique. La cotisation est obligatoire et indivisible, elle couvre les assurances scolaires obligatoires, le service diocésain de l'animation pastorale, une partie des budgets de la Direction diocésaine.
- U.G.S.E.L* : Cotisation à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre. L'Adhésion à cet organisme permet à vos enfants (hormis les petites sections) de participer à diverses manifestations sportives inter-écoles et de recevoir de la documentation.

	Participation annuelle	Règlement mensuel (10 mensualités de sept à juin)
Fournitures Maternelles	100 €	10 €
Fournitures Élémentaires	90 €	9 €
Forfait Culturel Maternelles	60 €	6 €
Forfait Culturel Élémentaire	60 €	6 €
Cotisation UDOGEC	21 €	2,10 €
Cotisation UGSEL (Septembre)	1,20 €	
TOTAL ANNUEL		
	Pour un enfant de maternelle : 182.20 €. Pour un enfant en élémentaire : 172.20	
Cotisation familiale APEL (facultative)	17 €	

(*) Tarifs 2025/2026. A l'édition de ce document nous n'avons pas eu la connaissance du nouveau tarif

Restauration, Etude et Garderie

Tout engagement se prend à la période, toute période entamée est due

En cas de modification de votre engagement en cours d'année, nous vous demandons d'adresser un courrier (électronique ou non) au service comptable compta@staignan.org, au plus tard une semaine avant le début de la période concernée.

Pour rappel, il y a 5 périodes dans l'année :

- Période 1 : Du 1 septembre au 16 octobre 2026
- Période 2 : Du 2 novembre au 18 décembre 2026
- Période 3 : Du 4 janvier au 19 février 2027
- Période 4 : Du 8 mars au 16 avril 2027
- Période 5 : Du 3 mai au 2 juillet 2027

TARIFS RESTAURATION

Prix unitaire du repas (facturation)	Repas exceptionnels (Ticket à l'accueil)
5.90 € le repas	7 € le repas

Le remboursement des repas ne sera accordé que sur justificatif médical, à partir d'une semaine complète d'absence.

PAI – Panier repas : Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui nécessiterait pour un élève un repas préparé par la famille, une participation forfaitaire de 4,50 €/jour sera demandée pour le stockage du repas et l'encadrement de l'enfant sur le temps de cantine. Veuillez le préciser sur le Bulletin d'Engagement lors de l'inscription de votre enfant à la cantine.

TARIFS ETUDE ET GARDERIE

Inscription à la période	Matin	Soir		
	Garderie	Garderie		Etude primaire (**)
	7 h 45 à 8 h 20	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30	16h30 à 17h30
Tous les jours	55,00 € par période	55,00 €/période	55,00 €/période	73,00 €/période
Ticket au jour le jour(*)	6,00 €	6,00 €		7,00 €

(*) Ticket à remettre directement à l'enseignant le matin en maternelle et/ou le soir en primaire. **Toute heure d'étude ou de garderie entamée et non prévue dans votre engagement, est due au tarif ticket jour.**

(**) Pour les primaires, l'étude accompagnée aura lieu uniquement de 16h45 à 17h30, tandis que pour les maternelles il s'agit d'un service de garderie.

A 18h30, les services de garderie sont fermés. Au-delà de cet horaire, le quart d'heure supplémentaire sera facturé 7.50 € par élève.

Règlement

- Nous privilégions le règlement mensuel par prélèvement - de septembre à juin le 08 du mois.
- Il est encore possible de payer au trimestre ou à l'année et ce, par avance.